



Fiche pratique

## Numéro SIRET et Conventionnement auprès de l'ANCV

### POURQUOI EST-IL OBLIGATOIRE ?

Le Code du tourisme impose à l'ANCV de s'assurer que les professionnels du tourisme, des loisirs et du sport conventionnés Chèque-Vacances et/ou Coupon Sport exercent leur activité conformément à la réglementation qui leur est applicable.

## COMMENT L'OBTENIR

Pour se voir attribuer un numéro SIRET, un établissement doit être immatriculé au répertoire SIRENE.

Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement.

Cet identifiant numérique de 14 chiffres est composé de 2 parties :

le numéro SIREN (9 chiffres) et le NIC (5 chiffres)

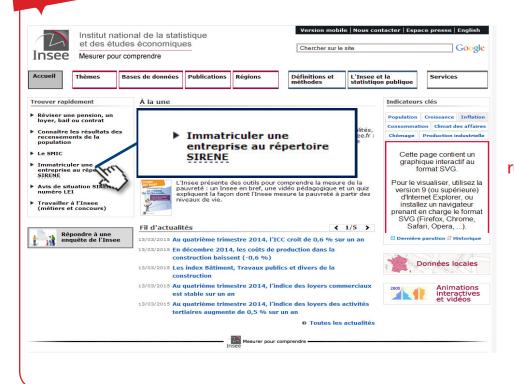
#### Comment être immatriculé au répertoire SIRENE ?

Vous souhaitez vous immatriculer en tant que			
ENTREPRISE DE DROIT PRIVÉ (SA, SAS, SARL,)	AUTO-ENTREPRENEUR	ASSOCIATION	ORGANISME DU SECTEUR PUBLIQUE
	Portail officiel des	Direction Régionale	Auprès des
	AUTO-ENTREPRENEURS	de l'INSEE	ORGANISMES
Centre de Formalités des			ASSOCIES
Entreprises (CFE)			(Préfecture)





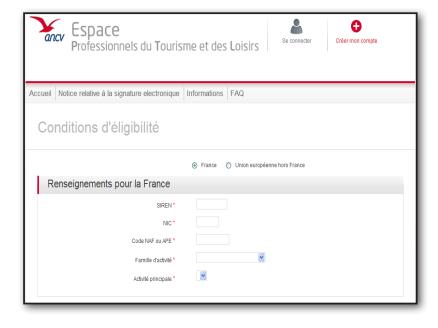




Pour plus d'informations, consultation directe sur : <a href="https://www.insee.fr">www.insee.fr</a>, rubrique «Immatriculer une entreprise

# COMMENT SE CONVENTIONNER EN LIGNE ?

 Une fois en possession de votre numéro SIRET, rendez-vous sur http://espace-ptl.ancv.com





#### Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Siège Social: 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex www.ancv.com ou 0 969 320 616 Service gratuit

Garant: GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP: HISCOX.